

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 7 Novembre 2025

- - -

Le 7 novembre 2025 à 20h, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2025 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉ-DRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mme Mélanie FAGES

Pouvoirs : -0

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 9 Votants : 9
Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Jacques FOUCHER est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal - **Michel VÉDRUNE**

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 octobre 2025 a été transmis aux conseillers pour corrections (cf annexe 1)

Vote Reporté au prochain conseil

2. AUBERGE – sélection du candidat pour le multiple rural - **Commission AUBERGE - Emmanuel SAILLY**

Après analyse des différents dossiers de candidature en commission élargie, Emmanuel Sailly (rapporteur de la commission), nous fait part des points forts et des points faibles ayant orientés les choix de la commission. 3 dossiers complets sont revenus à la fin de la période de sélection

La commission a mis en place une grille objective d'évaluation des candidatures.

Cette grille prend en compte l'aspect technique et financier des candidatures ainsi que l'aspect fiabilité pour la commune.

La chambre de commerce et d'industrie à aussi épaulé la commission sur les aspects financiers.

Il nous fait part du classement des différents dossiers.

A l'issue de la sélection la commission propose de retenir la candidature de Annie Grenot et Yan Truchi pour la partie épicerie dont la note est de 4.2 (contre 2.9 et 2.5 pour les autres candidats)

A l'issu de la présentation des candidatures, Mr Michel Vedrune soumet au vote le choix du candidat issu de la sélection.

La recherche d'une candidature se poursuit pour la partie restaurant

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

3. URBANISME - PLUI- action en contentieux

-Michel VEDRONE

Cf annexes 3a et 3b et 3c

Malgré nos nombreuses remarques effectuées auprès du grand Figeac au cours de l'élaboration du PLUI, ainsi qu'auprès des commissaires enquêteurs pendant la durée de l'enquête publique, nous n'avons pu obtenir satisfaction sur deux points importants pour notre commune.

-1 maintenir un rythme de construction régulier pour accueillir des familles et sauvegarder notre école

Le refus du grand Figeac de nous accorder plus de possibilité de construction est en contradiction avec le Scot du pays de Figeac

Scot du pays de Figeac PADD p 11 :

Les communes rurales jouent un rôle d'accueil en complémentarité des polarités précédentes. L'armature urbaine du territoire repose également sur les bassins de vie disposant d'écoles. Les choix du SCoT devront permettre de créer les conditions du maintien des Équipements scolaires à l'échelle territoriale de ces bassins de vie.

Scot du pays de Figeac PADD p 26 :



Pôle urbain, polarités secondaires et communes disposant d'écoles : revitaliser les centres anciens, bourgs ruraux et hameaux et agir sur la localisation préférentielle de l'habitat neuf

2 conserver des espaces ouverts aux projets d'énergie renouvelables

le refus du grand Figeac de nous accorder des zones Ns malgré l'historique de notre carte communale et des projets en cours est en contradiction avec les directives régionales et nationales de développement des énergies renouvelables. Sur ces deux points Mr le Maire souhaite rejoindre le groupe de commune qui desire intenter une action en contentieux contre le PLUI.

La séance s'est terminée à 21h45

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 26 novembre à 20h,30 à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, leXXXXXX.

Le secrétaire de séance
Jacques KOUCHER



Le Maire :
Michel VÉDRUNE

